

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2585**

commune (s) : Saint Priest

objet : Autorisation donnée à la commune de déposer une demande de permis de construire portant sur une partie de la parcelle communautaire située rue Edmond Rostand et cadastrée sous le numéro 137 de la section CV

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2585**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Autorisation donnée à la commune de déposer une demande de permis de construire portant sur une partie de la parcelle communautaire située rue Edmond Rostand et cadastrée sous le numéro 137 de la section CV**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 14 février 1991, d'un terrain de 13 460 mètres carrés situé rue Edmond Rostand et cadastré sous le numéro 137 de la section CV.

Une partie de ce terrain, d'une surface approximative de 720 mètres carrés, est en cours de cession à la ville de Saint Priest qui souhaite réaliser un club-house de handball.

Il est proposé au Bureau que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la ville de Saint Priest, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur une partie du bien précité en cours de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la ville de Saint Priest, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur une partie du bien communautaire situé rue Edmond Rostand et cadastré sous le numéro 137 de la section CV, en vue de la réalisation d'un club-house de handball.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.